



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Relais d'Information Touristique – Convention 2023 avec l'Office de Tourisme Intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'initiative de M. VIDAL, Maire de Loupian, il a été décidé de créer une convention de mise en place d'un Relais d'Information Touristique (RIT) avec l'Office de tourisme intercommunal (OTI) Sète Archipel de Thau Méditerranée et certaines communes de Sète Agglopolé Méditerranée, dont Montbazin.

Cette convention donnera lieu au versement d'une participation de l'OTI d'un montant de 2500€ pour l'année 2023, afin de permettre de développer le tourisme et la culture. L'aménagement du lieu d'accueil à la Chapelle est assuré par la commune, ainsi que l'embauche d'un agent en CDD pour accueillir, conseiller et orienter les visiteurs durant la saison touristique. Cette personne recevra une formation par l'OTI, qui lui permettra de présenter au mieux notre commune, ainsi que tout le Bassin de Thau.

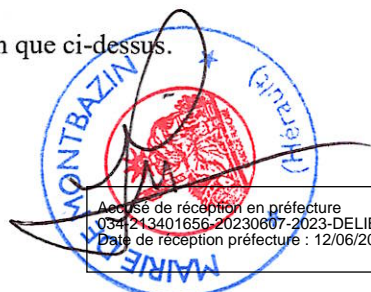
Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'approuver le projet de convention correspondant, pour la mise en place du RIT sur la commune de Montbazin.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention portant mise en place d'un Relais d'Information Touristique avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée, au titre de l'année 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée et tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
0344213401656-20230607-2023-DELIB-29-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023